

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Anouk Lussier**

<https://www.cadre21.org/membres/db321f35612ceb24a8521dbf>

Date d'obtention : 2023-12-06 21:24:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recueillir les informations auprès de la personne qui vient dénoncer la situation.

Dans tous les cas, nous devons remplir, avec tous les acteurs concernés (séparément) la fiche d'évaluation de l'incident pour connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue (sauf dans le cas d'un acte malveillant ou nous ne poserons pas de questions à l'instigateur et communiquons directement avec la police).

Tout au long, il est important de se montrer rassurante et sans jugement.

Dans le cas de photos ou vidéo, nous devons prendre possession des appareils électroniques, afin de les remettre à la police. Ne jamais regarder les photos / vidéos.

Nous devons par la suite communiquer avec la police qui prendra en charge le reste des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et il est important de prendre en compte tous les éléments pour bien évaluer la situation. Certains peuvent être de la pornographie juvénile, alors que d'autres non. Les mesures à prendre seront donc différentes et devront être ajustées en fonction de la situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Prendre le cellulaire de la ou des personnes qui pourraient être en possession de pornographie juvénile. J'anticipe que le jeune s'oppose au retrait du cellulaire et que les parents s'y opposent aussi.